



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27</p> <p>Présents : 19 Pouvoirs : 7 Absent : 1</p> <p>Date de la convocation : 11 septembre 2024</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAU BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET ROBIN Nadia représentée par F ROYER MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI</p> <p>ABSENT : GABIGNON Christophe</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DELIBÉRATION N°107

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : VENTE DE DEUX ENTREPÔTS COMMUNAUX SITUÉS DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE DOMINE

Il est rappelé que la Commune est propriétaire de deux entrepôts dans la zone industrielle de Domine, rue Emile Zola, situés sur la parcelle cadastrée BM n°396. La parcelle cadastrée BM n°436 dessert ces entrepôts.

La parcelle BM n°396 d'une superficie de 1 890 m² et la parcelle BM n°436 d'une superficie de 113 m² sont situées en zone UH (activités économiques) du Plan Local d'Urbanisme. Les entrepôts font respectivement 780 m² et 1110 m².

L'un des locaux était loué par une entreprise dont le bail a été résilié au 30 juin 2021. Les deux entrepôts sont actuellement inoccupés et la commune souhaite vendre ces biens dont elle n'a plus l'usage.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, le service des Domaines a été sollicité en date du 22 juin 2022, a rendu son avis le 25 août 2022, qui a été prorogé le 6 août 2024 pour une durée de six mois.

Afin de stocker des matériaux, M. Olivier CHOLLET, dirigeant de la société Foc Mobile Clim s'est montré intéressé par l'achat de ces entrepôts.

Par un courrier reçu en mairie le 31 août 2023, M. Olivier CHOLLET a fait une proposition d'achat de ces biens à hauteur de 50 000€ hors frais de notaire.

Le montant de l'offre se justifie par les éléments suivants :

- zone inondable
- problèmes d'accès qui nécessitent la mise en place de servitudes de passage
- absence de raccordements à l'électricité, au gaz et à l'eau
- mauvais état général des entrepôts
- très mauvais état de la charpente
- présence d'amiante en toiture
- absence d'équipements intérieurs (chauffage, luminaire, sanitaires ...)

Il s'agit de la seule offre reçue depuis septembre 2022 soit après un an de mise en vente.

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver la vente des entrepôts et de la parcelle BM n°436 pour un montant de 50 000€ au profit de M. Olivier CHOLLET et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et les documents afférents à cette vente.**

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières d'une commune,

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la libre gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU la saisine des Domaines en date du 22 juin 2022, de leur réponse en date du 25 août 2022, et de la prorogation du présent avis en date du 6 août 2024 pour une durée de six mois,

VU le courrier adressé par M. CHOLLET, gérant de la société FOC MOBILE CLIM reçu en mairie le 31 août 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre ces biens dont elle n'a plus l'usage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **approuver** la cession au profit de M. Olivier CHOLLET des entrepôts de la parcelle cadastrée BM n°396 et de la parcelle BM n°436 pour un montant de 50 000€


- **charger** M. le Maire de toutes les démarches nécessaires à cette opération.

- **autoriser** M. le Maire à signer tous actes et tous documents afférents à cette cession.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 20 SEP. 2024

